

## Lettre D'Information

Janvier 2026

### ACTION

# "Ouvrages clés pour la continuité aquatique"



Cofinancé par l'Union européenne



BIODIV'FRANCE



Dans le cadre du projet LIFE Biodiv'France, l'Office français de la biodiversité (OFB), en partenariat avec l'Association Nationale des Élus de Bassin (ANEB), mène actuellement une action d'identification et d'étude "diagnostic" de 25 ouvrages hydrauliques à l'échelle nationale qui représentent des enjeux forts pour les poissons migrateurs amphihalins, et dont la réduction des impacts s'avère complexe.

Cette lettre d'information vise à présenter l'esprit, les objectifs et la méthode de cette démarche, afin de construire une compréhension partagée avec l'ensemble des acteurs des territoires concernés.

### UNE DÉMARCHE EXPLORATOIRE ET DE DIALOGUE, SANS PORTÉE RÉGLEMENTAIRE

L'action conduite par l'OFB et l'ANEB s'inscrit dans une **logique d'appui aux territoires**, et ne constitue ni un dispositif de priorisation réglementaire, ni un nouvel exercice normatif.

Il s'agit avant tout d'une **démarche exploratoire et collective**, visant à mieux comprendre certaines situations complexes et à **objectiver les conditions techniques, financières, sociales et organisationnelles nécessaires** à la restauration des continuités aquatiques.

Elle n'a pas vocation à :

- se substituer aux cadres existants (SDAGE, SAGE, PLAGEPOMI, classements réglementaires, etc.),
- imposer des choix ou des décisions aux territoires.

## REPERES

### Le Projet LIFE BIODIV'FRANCE

Le projet LIFE Biodiv'France, coordonné par l'OFB à la demande du ministère chargé de l'écologie, est un programme européen visant à accompagner la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030.

Il soutient des actions pilotes et des démarches innovantes, favorisant l'expérimentation, le partage d'expériences et l'amélioration des politiques publiques en lien étroit avec les territoires.

[EN SAVOIR PLUS](#)

### Le Plan National en faveur des Migrateurs Amphihalins (PNMA)

Lancé en 2022, le PNMA définit un cadre d'actions en faveur des migrateurs amphihalins, notamment pour restaurer la continuité écologique et la fonctionnalité des milieux aquatiques, en tenant compte des enjeux écologiques, des usages et des réalités territoriales. Face à l'urgence de préserver ces espèces, il est actuellement en cours de transposition en Plan national d'actions (PNA).

Les actions menées dans le cadre du LIFE Biodiv'France s'inscrivent dans ce cadre stratégique.

[EN SAVOIR PLUS](#)

## UNE OPPORTUNITÉ POUR ÉTUDIER DES SITUATIONS COMPLEXES

L'action vise à sélectionner au niveau national 25 ouvrages concentrant des **enjeux écologiques, techniques et d'usages**. Ces ouvrages nécessitent souvent la mobilisation de moyens particuliers, qu'ils soient administratifs, techniques et/ou financiers, dont la mise en œuvre apparaît souvent complexe à une seule échelle locale. La sélection s'appuie sur les documents de référence existants parmi lesquels les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les PLAns de GEstion des POissons Migrateurs...

Les études à conduire analyseront les contraintes et permettront d'identifier les solutions les plus adaptées. Elles contribueront également à renforcer l'accompagnement, mobiliser les expertises et faciliter le dialogue entre les acteurs.

## UNE DÉMARCHÉ FONDÉE SUR LE VOLONTARIAT ET LA CO-CONSTRUCTION

Les études sur les ouvrages sélectionnés ne pourront être engagées qu'après accord des propriétaires ou gestionnaires.

Des temps d'échanges et de concertation seront organisés à toutes les étapes clés, en s'appuyant sur la connaissance et les expertises locales, ainsi que sur les contraintes identifiées.

## UNE ORGANISATION COLLECTIVE ET MULTI-ACTEURS

Les travaux d'identification des ouvrages sont menés à travers différentes instances de travail :

- des échanges territoriaux, animés par les Secrétariats Techniques de Bassin et associant en particulier les EPTB
- des réunions nationales, réunissant les représentants de ces groupes pilotes, afin de garantir un cadre méthodologique partagé ;
- un Comité d'Experts Scientifiques et Techniques (CEST), animé par l'ANEb, composé d'experts et de gestionnaires de bassins versants, destiné à éclairer la démarche, faciliter la sélection des ouvrages et partager les conditions de réussite.

**LES ÉQUIPES DE L'ANEb ET DE L'OFB RESTENT À VOTRE DISPOSITION POUR TOUT ÉCHANGE COMPLÉMENTAIRE.**

**ANEb** | [aneb@bassinversant.org](mailto:aneb@bassinversant.org)  
**OFB** | [marie.motte@ofb.gouv.fr](mailto:marie.motte@ofb.gouv.fr)  
[matthieu.chanseau@ofb.gouv.fr](mailto:matthieu.chanseau@ofb.gouv.fr)



# Lettre D'Information "Ouvrages Clés pour la continuité aquatique"

## ETAPES A VENIR

### #1 - Travail préparatoire à l'échelle des territoires (grands bassins hydrographiques) (janvier)

Les groupes pilotes territoriaux, animés par les Secrétariats Techniques de Bassin, partagent une première sélection d'ouvrages à partir des documents existants, de leur connaissance des enjeux et des difficultés rencontrées localement.

### #2 - Élaboration d'une proposition nationale (février)

À partir des contributions territoriales et de l'appui du CEST, une première liste d'ouvrages sera établie. Elle devra refléter la diversité des situations en termes d'impacts et de contraintes.

### #3 - Présentation et échanges autour de la sélection en réunion nationale (février)

La liste établie sera présentée en février pour partager la méthode, recueillir les retours et, si besoin, ajuster la sélection.

### #4 - Échanges avec les propriétaires et gestionnaires des ouvrages concernés (février à mars)

À l'issue de cette phase, les groupes pilotes territoriaux contacteront les propriétaires et gestionnaires afin de présenter la démarche et recueillir leur accord de principe, condition indispensable au lancement des études.